

**SÉANCE 05 du 14 avril 2026**

**L'AN DEUX MIL VINGT-SIX, le 14 avril à 20 heures 00**, le Conseil Municipal de la Commune de LE FRÉCHOU dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, en la maison commune, sous la présidence de Monsieur André APPARITIO, Maire, suite à la convocation adressée individuellement aux conseillers le 07 avril 2026.

**Présents : Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux**

André APPARITIO, Pierre REAU, Corinne GIMENES, Jean-Pierre COLLODO, Virginie COMIN, Isabelle FUHREL, Anne-Claire HOUDARD, Stéphanie MERCERON, Jean-Jacques POLONI, Laurent PREVOST

**Absent :** David BESSIERE

**Secrétaire de séance :** Isabelle FUHREL

Le Quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

<b>ORDRE DU JOUR</b>		
<b>Ordre</b>	<b>Délibérations</b>	<b>Objet</b>
1	<b>DEL 2026-034</b>	Désignation d'un(e) secrétaire de séance
2	<b>DEL 2026-035</b>	Approbation et signature du registre des délibérations du conseil municipal du 31 mars 2026
3	<b>DEL 2026-036</b>	Vote du Compte Financier Unique – Exercice 2025
4	<b>DEL 2026-037</b>	Affectation du résultat - Exercice 2025
5	<b>DEL 2026-038</b>	Redevances Occupation du Domaine Public Telecom 2026
6	<b>DEL 2026-039</b>	Attribution des subventions aux associations 2026
7	<b>DEL 2026-040</b>	Taux d'imposition 2026 des taxes directes locales
8	<b>DEL 2026-041</b>	Vote du budget primitif 2026
9	<b>DEL 2026-042</b>	Loto 2026 : location de la halle et tarif
10	<b>DEL 2026-043</b>	Fixation tarif Marché de producteurs 2026
11	-	Questions diverses

Le Maire ouvre la séance 20h03.

**01. DEL 2026 – 034 : Désignation d'un (e) secrétaire de séance**

Le Fréchou,

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est invité à nommer un ou une de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL  
Après en avoir délibéré,

- ▶ **Décide** à l'unanimité de procéder à cette désignation par un vote à main levée
- ▶ Désigne **Mme Isabelle FUHREL** Secrétaire de séance

10 voix POUR  
00 voix CONTRE  
00 Abstention

**02. DEL 2026 – 035 : Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 31 mars 2026**

Monsieur le Maire présente le procès-verbal du conseil municipal du 31 mars 2026

**Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,**

10 voix POUR  
00 Voix CONTRE  
00 Abstention

*Échange rapide sur la commission de contrôle – explications.*

**03. DEL 2026 – 036 : Vote du Compte Financier Unique – exercice 2025**

Monsieur le Maire précise :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019, modifié notamment par l'article 137 de la loi de finances pour 2021 ;

Le Maire, André APPARITIO, qui après avoir assisté à la présentation de ces éléments, quitte la séance avant que le Conseil Municipal procède au vote.

Sous la présidence de Monsieur Pierre REAU, adjoint au maire, chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine, vote, et arrête le Compte Financier Unique 2025 qui s'établit ainsi :

**Investissement**

Dépenses	Prévues :	147 871.93 €
	Réalisées :	74 278.51 €
	Reste à réaliser :	32 200.00 €

Recettes	Prévues :	147 871.93 €
	Réalisées :	50 081.75 €
	Reste à réaliser :	0.00 €



AFFECTATION DES RESULTATS 2025	
Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire, après avoir approuvé l'affectation des résultats 2025 - Del 2025 - 0037	
<b>Considérant</b>	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
<b>Statuant</b>	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025
<b>Constatant</b>	que le compte administratif fait apparaître :
- un excédent de fonctionnement de :	56 841,34
- un excédent reporté de :	103 456,37
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	160 297,71
- un déficit d'investissement de :	24 196,76
- un déficit des restes à réaliser de :	32 200,00
Soit un besoin de financement de :	56 396,76
<b>DÉCIDE</b>	d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT	160 297,71
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1058)	56 396,76
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	103 900,95
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	24 196,76

## **05. DEL 2026-038 : Redevances occupation du Domain Public Télécom pour l'année 2026**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,  
**Vu** le code des postes et des communications électroniques et notamment l'article L 47,  
**Vu** le décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public,  
**Considérant** que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu au versement d'une redevance en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire,

Le Maire propose au conseil municipal de fixer au tarif maximum le montant des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide** :

D'appliquer les tarifs *maxima* prévus par le décret précité pour la redevance d'occupation du domaine public routier due par des opérateurs de télécommunications, à savoir :

49.11 € x 3.310 km d'artères en souterrain soit :	162.55 €
65.49€ x 14.755 km d'artères en aérien soit :	966.30 €
<b>Soit un total, pour l'année 2026 de</b>	<b>1 128.85 €</b>

- D'inscrire annuellement cette recette au compte 7032,
- De charger Monsieur le Maire du recouvrement de ces redevances en établissant annuellement un état déclaratif ainsi qu'un titre de recettes.

*Le Conseil Municipal souhaite délibérer sur l'attribution des subventions en dernier point, avant les questions diverses. Ainsi modification de l'ordre du jour.*

## **06. DEL 2026-039 : Taux d'imposition 2026 des taxes directes locales**

Le Conseil municipal,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le Code général des impôts, et notamment ses dispositions relatives aux taxes directes locales ;

**Vu** la réforme de la fiscalité locale consécutive à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales ;

**Vu** le transfert aux communes de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties ;

**Considérant** que, depuis 2023, les communes sont tenues de voter un taux de taxe d'habitation applicable aux résidences secondaires et aux locaux meublés non affectés à l'habitation principale ;

**Considérant** que le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties intègre la part départementale transférée, fixée à 27,33 % pour le département de Lot-et-Garonne ;

**Considérant** la volonté de la commune de maintenir les taux d'imposition communaux votés au titre de l'exercice 2025 ;

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,**

**Après en avoir délibéré,**

**DÉCIDE à l'unanimité des membres présents :**

### **Article 1 :**

De fixer les taux des taxes directes locales pour l'année 2026 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : **36,64 %**, se décomposant comme suit :
  - 9,31 % correspondant au taux communal ;
  - 27,33 % correspondant à la part départementale transférée ;
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : **79,40 %** ;
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS) : **12,56 %**.

### **Article 2 :**

De maintenir les taux communaux au niveau de ceux votés au titre de l'exercice 2025.

### **Article 3 :**

De charger Monsieur le Maire de notifier la présente délibération aux services préfectoraux dans les délais légaux, accompagnée de l'annexe intitulée :

*« État de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026 ».*

*Échange sur la réalisation d'un budget, sur les aides DETR – FACIL.*

*Échange sur les formations possible pour les élus.*

## **07. DEL 2026-040 : Vote du budget primitif 2026**

Monsieur le Maire donne lecture des propositions pour le budget de la commune, exercice 2026.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2026 qui s'établit ainsi :

**Investissement :**

Dépenses : 133 885.27 €

Recettes : 133 885.27 €

**Fonctionnement :**

Dépenses : 301 012.94 €

Recettes : 301 012.94 €

Le conseil municipal,

**Vu** le projet de budget primitif 2026,

Après en avoir délibéré, avec 11 voix pour,

**APPROUVE** à la majorité le budget primitif 2026 arrêté comme suit :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement ;

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	301 012.94 €	301 012.94 €
<b>Section d'investissement</b>	133 885.27 €	133 885.27 €

**08. DEL 2026 – 041 : Loto 2026 : location de la halle et tarif**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il convient de fixer les tarifs d'utilisation de la halle communale 2026 à l'occasion des lotos.

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré valablement et à l'unanimité des membres présents,

**DECIDE**

- Que les lotos se dérouleront selon le planning mis en place lors de la prochaine réunion qui se déroulera courant mai 2026 en présence des associations organisatrices et de monsieur le Maire. Les lotos auront lieu chaque mercredi de juin à septembre 2026, les jours fériés, les samedis et dimanches de juillet à octobre 2026 sur demande si la Halle est disponible.
  - Qu'une caution de **500 €** sera demandée à toutes les associations organisatrices des lotos,
  - Que **l'utilisation de la halle et du mobilier** fasse l'objet d'un paiement forfaitaire de **85 € et 35 € d'électricité soit un total de 120€00** par toutes les associations organisatrices des lotos.
  - Que toutes les associations organisatrices s'engagent à participer à l'installation des tables et bancs, à ranger le matériel utilisé et ont l'obligation de rendre les lieux en l'état.
  - Qu'une convention soit mise en place avant le début des lotos entre l'association et la mairie.
  - Les sommes relatives à la location de la Halle et à la consommation électrique seront remises par chèque à l'ordre « Trésor Public » à la mairie lors de la signature de la convention et le titre d'avis des sommes à payer sera établi par la Mairie (article 752) et envoyé à la perception d'Agen après le dernier loto de la saison 2026.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'organisation des lotos avec les associations organisatrices

*Échange sur les moyens de paiement. Se renseigner sur la solution paiement virement – carte bancaire.  
Programmer une réunion en fin de journée de toutes les associations pour l'organisation des festivités, utilisation des locaux, le nettoyage de la halle et annexe et les tarifs.*

## 09. DEL 2026 – 042 : Organisation Marché de producteurs 2026

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Commune organise depuis 2007, durant la saison estivale des marchés de producteurs de pays et qu'il convient chaque année de fixer les tarifs pour ces manifestations.

À priori, selon la demande de subvention reçue en mairie, les marchés de producteurs de pays devraient se tenir du 3 juillet au 28 août 2026.

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré valablement et à la l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

### **DECIDE à l'unanimité :**

- ▶ Que le droit de place sera fixé pour chaque producteur par Lou Réchou organisateur des marchés, suite à l'accord entre les producteurs et l'association Lou Réchou.
- ▶ La somme relative au droit d'emplacement sera versée directement à la mairie, avant le démarrage de la saison des marchés, le titre d'avis des sommes à payer sera établi par la Mairie après le dernier Marché en septembre 2026, enregistrer sur l'article 73154.
- ▶ La mairie ne prend plus en charge les repas des musiciens et des bénévoles auprès des producteurs.
- ▶ D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'organisation de ces Marchés de Producteurs de Pays avec le représentant habilité par l'Assemblée Permanente de la Chambre d'Agriculture de Lot-et Garonne.
- ▶ D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'organisation de ces Marchés de Producteurs de Pays avec les producteurs.

Contactez le Président pour demander une réunion.

## 10. DEL 2026-043 : Vote des subventions communales 2026

Monsieur le Maire rappelle l'ensemble du Conseil municipal que la commission travaux a proposé d'inscrire la somme de 7 500,00 € au compte 65748.

*Anne-Claire HOUDARD, présidente de l'association Sport et Loisirs, sort de la salle avant que le conseil délibère concernant l'association Sports et Loisirs.*

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé du Maire et en avoir délibéré

### **DECIDE :**

- D'attribuer les subventions suivantes :

BENEFICIAIRES ASSOCIATIONS	MONTANT SUBVENTION ATTRIBUEE	ARTICLE COMPTABLE M57	NATURE
ADMR de Nérac	150€00	65748	Subvention annuelle
FNACA	150€00	65748	Subvention annuelle
Comité des Fêtes	300€00	65748	Subvention annuelle
Lou Réchou	300€00	65748	Subvention annuelle
Société de Chasse	300€00	65748	Subvention annuelle
Société de Pêche	150€00	65748	Subvention annuelle
Sports et Loisirs	300€00	65748	Subvention annuelle
<b>Total</b>	<b>1 650€00</b>		

## 11. Questions diverses

- La réunion de la commission des travaux est programmée mercredi à 14h30.
- Pierre Reau est chargé de la procédure concernant l'état des lieux de la salle communale.

Date du prochain conseil municipal : 19 mai 2026, 20h00

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance close à 22h55

Liste des Délibérations du conseil municipal examinée le 14 avril 2026		
Ordre	Délibérations	Objet
1	<b>DEL 2026-034</b>	Désignation d'un(e) secrétaire de séance
2	<b>DEL 2026-035</b>	Approbation et signature du registre des délibérations du conseil municipal du 31 mars 2026
3	<b>DEL 2026-036</b>	Vote du Compte Financier Unique – Exercice 2025
4	<b>DEL 2026-037</b>	Affectation du résultat - Exercice 2025
5	<b>DEL 2026-038</b>	Redevances Occupation du Domaine Public Telecom 2026
6	<b>DEL 2026-039</b>	Taux d'imposition 2026 des taxes directes locales
7	<b>DEL 2026-040</b>	Vote du budget primitif 2026
9	<b>DEL 2026-041</b>	Loto 2026 : location de la halle et tarif
9	<b>DEL 2026-042</b>	Organisation Marché de producteurs 2026
10	<b>DEL 2026-043</b>	Attribution des subventions aux associations 2026

Signature de l'exécutif,  
Le maire, André APPARITIO



Signature du secrétaire de séance,  
Isabelle FUHREL